

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 570 Plaque commémorative en hommage à l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide pour son engagement dans la Résistance et ses activités au 14 rue de Paradis après la Libération.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à l'histoire d'un lieu primordial de la résistance juive 14 rue de Paradis à Paris 10e ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide pour son engagement dans la Résistance pendant l'occupation et ses activités au 14 rue de Paradis après la Libération.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Cet immeuble, devenu en 1946 le siège de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide issue de la résistance juive communiste à l'occupant nazi, abritait notamment la Commission Centrale de l'Enfance auprès de l'UJRE et l'imprimerie du quotidien yiddish Naïe Presse רעסעפ עײן. »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 200 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO